Conseil des universités

Seizième rapport annuel 1984-1985

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par le
Conseil des universités

Cette édition a été produite par
la Direction générale
des publications gouvernementales

Dépôt légal — 4e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec
Code 2301-0011
ISBN 2-551-09476-3
ISSN: 997-6200-0383-4611

© Gouvernement du Québec

Monsieur Richard Guay
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil des universités pour l'exercice terminé le 30 juin 1985.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Enseignement supérieur
de la Science et de la Technologie,

Jean-Guy Rodrigue

Sainte-Foy, novembre 1985

Monsieur Jean-Guy Rodrigue
Ministre de l'Enseignement supérieur
de la Science et de la Technologie
875, Grande-Allée Est
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 17 de la Loi du Conseil des universités, j'ai l'honneur de vous présenter le seizième rapport annuel du Conseil. Il couvre la période d'activités s'étendant du 1er juillet 1984 au 30 juin 1985.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Président,

Jacques L'Ecuyer

Sainte-Foy, novembre 1985

Composition du Conseil

(en date du 1er juillet 1985)

	Expiration du mandat
Monsieur Jacques L'Ecuyer Président	17 novembre 1986
Monsieur André Boutin Vice-président Northern Telecom Canada limitée Montréal	19 septembre 1988
Monsieur Maurice Cohen Président Commission de la recherche universitaire Conseil des universités Sainte-Foy	1er mai 1988
Monsieur Paul Davenport Vice-doyen aux études supérieures et à la recherche Université McGill Montréal	28 avril 1986
Monsieur Michel Despland Professeur Sciences de la religion Université Concordia Montréal	10 novembre 1985
Monsieur Michel Gervais Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche Université Laval Sainte-Foy	19 septembre 1988
Madame Chantal Lavigne Conseillère à la programmation C.R.S.S.S. Montréal	19 septembre 1988
Monsieur Étienne LeBel Vice-doyen à la recherche Faculté de médecine Université de Sherbrooke Sherbrooke	17 mars 1986
Monsieur Michel Leclerc Vice-président Université du Québec Sainte-Foy	30 mars 1987

	Expiration du mandat
Monsieur André Normandeau Professeur Département de criminologie Université de Montréal Montréal	17 novembre 1985
Madame Josée Perras Étudiante I.N.R.S.-Eau Sainte-Foy	25 octobre 1984
Madame Christiane Querido Présidente de la Commission de la recherche universitaire Conseil des universités Sainte-Foy	Novembre 1984
Monsieur Michel Robillard Directeur général D.G.E.R.U. — M.E.S.S.T. Québec	
Monsieur José Roy Avocat Bureau des substituts du procureur Amos	19 septembre 1988
Monsieur Norman Ryan Directeur général Développement pédagogique Ministère de l'Éducation Québec	18 octobre 1984
Madame Ginette Sauvé Étudiante École de psychologie Université de Montréal Montréal	22 septembre 1986
Madame Francine Séguin Professeure École des Hautes Études Commerciales Montréal	17 novembre 1985
Monsieur Christian Veilleux Étudiant École Polytechnique Montréal	17 juin 1985

Monsieur Léo Vigneault
Secrétaire général adjoint
Union des producteurs
agricoles
Longueuil

Madame Madeleine Perron
Secrétaire générale

30 mars 1987

Table des matières

1.0 Perspective du Conseil des universités sur l'enseignement supérieur au Québec 11

2.0 Activités du Conseil des universités en 1984-1985 15

3.0 Fonctionnement du Conseil des universités en 1984-1985 17

4.0 Coordination de l'enseignement 19

4.1 Mandat du Comité des programmes **19**

4.2 Composition du Comité des programmes **19**

4.3 Évaluation de projets de nouveaux programmes d'études universitaires **20**

4.4 Révision de programmes approuvés à titre expérimental, temporaire, ou conditionnel **20**

4.5 Évaluation des projets présentés par les universités dans le cadre du Fonds de développement pédagogique **20**

4.5.1 Opération 1984-1985 **20**

4.5.2 Nouvelles modalités de fonctionnement du Fonds de développement pédagogique à partir de 1985-1986 **21**

4.6 Autres travaux **21**

4.6.1 Formation des podiatres **21**

4.6.2 Programmes conduisant au titre de psychologue **21**

4.6.3 Participation du Comité des programmes aux travaux de comités *ad hoc* du Conseil des universités **21**

5.0 Coordination de la recherche universitaire 25

5.1 Mandat de la Commission de la recherche universitaire **25**

5.2 Travaux de la Commission de la recherche en 1984-1985 **25**

6.0 Financement de l'enseignement supérieur 27

6.1 Mandat du Comité du financement **27**

6.2 Composition du Comité du financement **27**

6.3 Activités du Comité en 1984-1985 **28**

Annexe I

Avis rendus par le Conseil des universités en 1984-1985 **29**

Annexe II

Autres publications du Conseil des universités en 1984-1985 **31**

1.0 Perspective du Conseil des universités sur l'enseignement supérieur au Québec

Il en est des universités comme des hommes: il est rare qu'une année de leur existence marque une rupture ou constitue un virage si important qu'elle puisse servir à dater une nouvelle époque. Les tournants se prennent graduellement, chacun se laissant deviner bien à l'avance aux observateurs perspicaces. En ce sens, l'année 1984-1985 n'aura pas été une exception à la règle.

De nombreux indices permettent de croire que les universités québécoises sont maintenant résolument engagées dans une nouvelle ère marquée par des rapports différents entre elles-mêmes et la société qui les supportent. Après la période de croissance rapide qui a suivi la dernière guerre, elles ont connu, au cours des dernières années, un ralentissement substantiel de leur développement, accompagné d'une évolution de l'attitude de la société à leur égard. Au cours de la période d'expansion, les besoins étaient si importants et si urgents que bien peu de gens s'inquiétaient de l'usage qui était fait des subventions versées aux universités, de l'enseignement qui y était dispensé ou de la recherche qui y était poursuivie. Mais le budget de l'enseignement supérieur devenant de plus en plus considérable et le rôle et l'importance de l'université mieux perçus, il est naturel et sain que de plus en plus de secteurs de la société s'intéressent maintenant à la qualité et à la pertinence de l'enseignement et de la recherche universitaires, tout comme à l'efficacité des prestations des établissements. Comme disent les économistes, le consommateur reprend ses droits.

C'est d'abord dans leur budget de fonctionnement que les universités ont ressenti l'impact de la situation économique qui s'est développée vers la fin des années 70. Les compressions budgétaires annuelles, qu'on espérait temporaires, sont peu à peu passées dans les moeurs, au point d'ailleurs que rares sont ceux qui pensent revoir bientôt la prospérité du début de la décennie 70. Les universités ont ajusté à la baisse leur niveau de fonctionnement et se sont pour la plupart donné des mécanismes plus efficaces de planification et de contrôle des dépenses. Mais cela ne s'est pas fait sans heurt et sans créer des problèmes persistants dont il a été discuté devant la Commission parlementaire de l'éducation et de la main-d'oeuvre à l'automne 1984. Vieillissement du corps professoral, proportion élevée de chargés de cours, insuffisance et désuétude des équipements, locaux inadéquats, déficits d'opération: autant de malaises que l'on retrouve ici et là dans le réseau universitaire, qui témoignent de la difficulté d'adaptation à un niveau de dépenses plus faible et qui laissent planer des inquiétudes sur la qualité des activités. En ce sens, la décision gouvernementale de ne pas procéder à de nouvelles coupures en 1985-1986 permettra aux établissements universitaires de respirer un peu, au moment où il faut trouver des solutions durables à ces problèmes.

Il faut bien reconnaître que les universités en particulier et le système universitaire en général ne sortent pas sans dommages de cette période de coupures successives. Certaines universités s'en sont tirées mieux que d'autres, soit qu'elles aient bénéficié d'un point de départ plus favorable, soit qu'elles aient adopté une stratégie mieux adaptée à la conjoncture. Mais il reste que dans l'ensemble les performances ne sont pas toujours réjouissantes même si, sur le strict plan financier, la situation n'est pas encore catastrophique. Le nombre de baccalauréats, de maîtrises et de doctorats octroyés annuellement reste encore l'un des plus faibles au Canada, compte tenu de la population. Au niveau du corps professoral, les chargés de cours, moins coûteux mais moins disponibles, sont en proportion beaucoup plus nombreux qu'ailleurs en Amérique du Nord. Enfin, le ralentissement observé dans le renouvellement du corps professoral affaiblit encore la capacité de recherche et d'innovation des universités québécoises.

Il faudra donc s'interroger sérieusement sur les effets des compressions budgétaires des récentes années et rechercher les modes de fonctionnement et de financement les plus susceptibles de conduire à une amélioration de la qualité des prestations. Au niveau du corps professoral par exemple, est-il raisonnable que les professeurs les moins actifs en recherche se voient attribuer la même charge d'enseignement que leurs collègues plus impliqués, comme cela se fait encore dans certaines universités? Comment peut-on expliquer le fait que les coûts administratifs de certaines universités dépassent substantiellement ceux de leurs voisines? Ne devrait-on pas revoir les modes de coordination et de financement de façon à permettre aux établissements de prévoir bien à l'avance leurs revenus et de planifier leur fonctionnement en conséquence?

Des efforts importants et concertés devront donc être consentis avant que l'on puisse considérer terminé l'exercice de rationalisation entrepris il y a quelques années. D'un côté, la société devra poursuivre sa recherche d'un financement adéquat, efficace et équitable aux divers établissements du réseau québécois. Avec un niveau de financement parmi les plus bas au Canada, il est évident que le Québec devrait y penser sérieusement avant de diminuer encore les revenus de ses universités. Et s'il devait se reconnaître incapable de maintenir lui-même le niveau actuel, il ne devrait pas hésiter à faire appel à d'autres sources. En outre, le gouvernement devra veiller à rendre son financement efficace et équitable en adoptant des règles et des échéanciers qui traduisent bien ses objectifs, qui permettent une certaine latitude aux universités et qui leur donnent les délais nécessaires. Au besoin, il ne devra pas craindre de revoir en profondeur ses mécanismes d'attribution de subventions.

Par ailleurs, les universités devront poursuivre leurs efforts pour s'adapter, de façon durable, au niveau de financement moins élevé qui paraît devoir être le leur au cours des prochaines années. Elles ont déjà réalisé des gains très substantiels dans l'efficacité de leur fonctionnement, et il faut les en féliciter. Mais il faut aussi reconnaître que ces gains ont été en partie obtenus par des moyens immédiats, souvent les seuls disponibles, susceptibles d'avoir des effets nocifs à long terme. Les moyens plus profonds et plus durables, tels que le partage des responsabilités dans le réseau, la réévaluation des missions institutionnelles, la modulation des tâches, ne font le plus souvent que commencer à pouvoir être utilisés.

Si les compressions dans les budgets de fonctionnement des universités ont conduit à des ajustements importants et continueront sans doute de donner lieu à des modifications du fonctionnement des universités, ce sont peut-être les effets de la conjoncture économique sur la recherche qui risquent d'avoir les impacts les plus profonds et les plus durables sur leur mission. Jusqu'à récemment en effet, la recherche universitaire avait pour principal objectif de faire avancer la connaissance; elle était le fait de professeurs experts dans l'un ou l'autre des domaines du savoir et soucieux de demeurer à la fine pointe des connaissances. Les universités encourageaient vivement leurs professeurs à poursuivre des activités de recherche estimant qu'il s'agissait là d'un des meilleurs moyens de s'assurer d'un enseignement qui soit le plus actuel et le plus dynamique possible. Recherche et enseignement étaient donc étroitement associés, aussi bien dans la mission de l'université que, du moins l'espérait-on, dans la tâche quotidienne des professeurs.

Au cours des dernières années cependant, la société québécoise s'est de plus en plus intéressée à la pertinence économique de la recherche universitaire. Constatant l'importance de la recherche et de l'innovation dans les sociétés modernes, elle a voulu tirer profit de la recherche universitaire pour stimuler son développement économique, suivant en cela l'exemple de la plupart des pays industrialisés. Cela s'est traduit par la mise au point des mécanismes permettant le transfert efficace des connaissances du milieu universitaire au milieu industriel. Cela s'est aussi traduit par l'élaboration de programmes spéciaux d'aide à la recherche dans les secteurs ou les domaines les plus susceptibles d'applications technologiques.

C'est le cas par exemple de certains programmes du C.R.S.N.G. ou du Programme d'actions structurantes du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie. C'est le cas aussi de plusieurs ententes entre des universités et des entreprises.

Cette façon de faire est certes intéressante dans la mesure où elle devrait permettre une meilleure jonction entre les intérêts de la société et ceux des professeurs. Elle peut présenter cependant des inconvénients sérieux si l'on n'y prend garde. En tout premier lieu, elle risque de créer un débalancement important dans les secteurs de recherche. C'est ainsi que les domaines de moindre importance technologique, et en particulier les sciences humaines, paraissent actuellement laissés pour compte, avec tous les problèmes que cette situation peut générer en termes de motivation, d'intérêt et de renouvellement.

Mais il y a un danger plus sérieux: celui de détourner en quelque sorte la recherche universitaire de sa mission fondamentalement éducative et culturelle, de son rôle d'être à l'avant-garde des connaissances. En mettant trop exclusivement l'accent sur les retombées économiques espérées, on introduit une dynamique étrangère dont les effets ne sont pas toujours compatibles avec le rôle social de l'université. La recherche tend à devenir très appliquée, les publications risquent de devenir plus rares au profit de brevets ou de communications confidentielles au commanditaire. Au total, c'est la mission éducative même de l'université qui pourrait s'en trouver affaiblie.

Les remarques précédentes ne veulent pas dire que les universités doivent s'objecter à toute utilisation de leurs activités de recherche à des fins de développement économique. Bien au contraire, il est tout à fait légitime de se préoccuper des problèmes les plus actuels de la société et de contribuer à maintenir un niveau de vie et d'activités économiques acceptables. Mais cela ne doit pas se faire aux

dépens des rôles essentiels de l'université et, en particulier, de sa fonction d'observateur critique de la société, de sa mission de diffusion des connaissances et de formation des étudiants. Sur ce point, les universités ont à poursuivre un travail substantiel de réflexion. Il en est de même des organismes qui subventionnent directement la recherche. Tout cela au moment où, manifestement, les uns et les autres s'apprêtent à s'impliquer encore plus activement dans des activités reliées au développement économique de notre société.

C'est la mission éducative de l'université qui donne le plus l'impression de faire les frais de l'austérité financière générée par la conjoncture économique. Étant donné qu'une bonne part des coûts du réseau universitaire lui sont imputables, il est clair qu'il a fallu réduire les dépenses qui lui sont reliées. En outre, les gouvernements soucieux de bénéficier des retombées de la recherche ont cherché à la protéger. Ainsi, compte tenu que l'introduction du Programme d'actions structurantes n'a pas entraîné une hausse équivalente de l'enveloppe globale des subventions aux universités, il faut conclure qu'elle s'est soldée par un transfert qui ne peut être qu'à l'avantage de la recherche et des études avancées qui lui sont associées.

Pourtant, l'enseignement, et particulièrement l'enseignement de 1er cycle, constitue toujours la mission première de l'université, celle en tout cas qui justifie les importants investissements que les sociétés lui consacrent. Car c'est en grande partie dans le cadre de ces programmes qu'elle forme la main-d'oeuvre professionnelle essentielle au fonctionnement et au développement des collectivités et de leurs entreprises. Aussi ne faut-il pas s'étonner que, de plus en plus, les universités soient interpelées quant à la qualité et à la pertinence de la formation qu'elles donnent.

En cours d'année, le Comité pour l'étude sectorielle sur le génie remettait son rapport au Conseil. Dans sa première recommandation, touchant les programmes de baccalauréat en génie, il demandait aux universités de mettre « l'accent sur la formation de base (...) de façon à rendre l'étudiant capable de s'adapter facilement à l'évolution de la profession et aux diverses fonctions qu'il sera appelé à s'occuper ». Cette recommandation s'inscrit naturellement dans la tendance actuelle, observée partout en Amérique du Nord, de revalorisation de la formation de base. Aux États-Unis, deux rapports importants, parus en cours d'année, traitent justement de cette question.

Le rapport Curtis, intitulé *Integrity in the College Curriculum* et publié par « l'Association of American Colleges », porte un jugement très sévère sur la qualité des programmes universitaires de 1er cycle qu'on estime incohérents, désarticulés et sans référence à un véritable projet de formation. Il rappelle que s'il est important d'étudier en profondeur les disciplines, il ne faut pas pour autant oublier qu'il est tout aussi important de développer le sens critique, la curiosité et le pouvoir d'abstraction des étudiants, de leur apprendre à communiquer adéquatement, à comprendre les aspects quantitatifs des choses et à se situer dans le temps et dans l'environnement scientifique du monde présent, de les amener à porter des jugements de valeur, et enfin de leur faire apprécier les arts et les cultures différents des leurs.

La deuxième étude intitulée *Involvement in learning : Realizing the Potential of American Higher Education* a été réalisée par le « National Institute of Education ». Elle en vient à la conclusion que les programmes sont actuellement trop spécialisés et trop immédiatement orientés vers le marché du travail. La tête bien faite et pas seulement la tête bien pleine : tel pourrait être en résumé la conclusion de ces deux rapports.

Ces rapports sont importants car ils témoignent d'une remise en question profonde de la formation de 1er cycle. Ainsi, une enquête récente de l'« American Council on Education » révélait que près de 90 % des universités poursuivaient ou venaient de terminer la révision de leurs programmes de baccalauréat avec en tête, dans presque tous les cas, d'augmenter les contenus reliés à la formation générale.

On craint souvent qu'une formation plus générale empêche le développement des études avancées et entraîne une baisse du taux de passage du baccalauréat à la maîtrise et au doctorat. Or une enquête récente citée dans le *Chronicle of Higher Education* montrait que ce sont en général parmi les diplômés des « Liberal-arts Colleges » qu'on retrouvait la plus haute proportion de bacheliers ayant obtenu un doctorat. Il y a là de quoi réfléchir, car ce sont là les institutions qui offrent la formation se rapprochant le plus du modèle évoqué dans les rapports mentionnés ci-dessus.

La situation au Québec est assez semblable pour qu'on s'interroge sur les besoins réels à long terme des étudiants de baccalauréat. Les critiques à l'endroit des universités sont essentiellement les mêmes qu'aux États-Unis et devraient les inciter à revoir les objectifs de leurs programmes de formation initiale, ainsi que le Comité pour l'étude sectorielle sur le génie le recommandait pour ce secteur. Déjà d'ailleurs, certaines universités ont amorcé des réflexions intéressantes sur le sujet qui pourraient constituer un point de départ pour une démarche en ce sens. Il reste à espérer que cela se traduise bientôt par des gestes concrets.

Il faut reconnaître cependant que la situation québécoise présente des particularités susceptibles d'appeler des réponses spécifiques. Il faudra en particulier resserrer les liens et les échanges avec les institutions de niveau collégial pour atteindre les objectifs précédents. Car les collèges occupent une position privilégiée dans la formation de l'étudiant. Ils peuvent contribuer puissamment à l'éveil de son sens critique et de sa curiosité, et l'aider considérablement à se situer dans le monde moderne et à interagir avec lui. Si l'université se doit de revoir ses programmes de formation de 1er cycle dans cette optique, il est certain que les autres intervenants, et en particulier les collèges, se doivent d'en faire autant dans un projet éducatif qui ne saurait être limité à l'un ou l'autre d'entre eux.

Autre particularité importante du système universitaire québécois: le nombre élevé d'étudiants à temps partiel fréquentant pour une bonne part des programmes courts. Cette situation appelle des réponses spécifiques si l'on veut que la formation ainsi dispensée soit plus que la juxtaposition sans perspective d'ensemble de connaissances spécialisées.

Il faut aussi combattre une certaine volonté des étudiants à une préparation très immédiate au marché du travail. Cette volonté est quelquefois encouragée par certains employeurs plus intéressés à combler rapidement des besoins immédiats qu'à s'assurer d'un personnel formé d'une façon plus large, le rendant capable de s'adapter.

Néanmoins les enjeux sont tels que l'on voit mal que l'on retarde encore longtemps de repenser en profondeur les programmes d'enseignement dans cette perspective de formation intégrale de la personne. Car en dernière analyse, ce sont les valeurs les plus fondamentales de notre société, son mode de vie, sa place dans le monde très compétitif d'aujourd'hui, son développement harmonieux, son fonctionnement démocratique, qui sont en cause, qui requièrent que l'on forme adéquatement les citoyens de demain et qu'on les prépare à affronter avec imagination les défis que leur réserve leur avenir.

Il faut bien reconnaître, en conclusion, que les tendances que l'on peut observer actuellement sont là pour durer. Qu'il s'agisse du contexte financier ou des attentes de plus en plus précises de la société à l'égard des universités, on voit mal que cela change dans un avenir prévisible. Et ces tendances ne manqueront pas d'avoir des répercussions profondes et durables sur leur fonctionnement. La hausse des coûts de l'enseignement supérieur et la perception de plus en plus généralisée de l'importance des universités dans le développement économique ont amené les gouvernements et les citoyens à s'intéresser de plus près à ces institutions et à rechercher les façons d'améliorer leur efficacité et leur efficience. Mais l'approche de ces agents externes étant le plus souvent fragmentaire, les universités se doivent de réfléchir en profondeur à leur mission et à la meilleure façon de s'en acquitter dans le monde actuel. Se retrancher derrière les concepts d'autonomie et de liberté académique se révélera rapidement bien insuffisant dans un contexte où, de toute évidence, c'est un dialogue soutenu qu'elles doivent engager avec le milieu extérieur.

Le Conseil, de son côté, entend bien apporter sa contribution à cette recherche d'efficacité et d'efficience. Par ses études sectorielles, il a déjà amorcé dans certains secteurs une réflexion sur la situation actuelle et sur les changements qui pourraient être utiles ou nécessaires pour améliorer les prestations des universités. En outre, le Conseil tentera, à partir de réflexions sur les missions fondamentales de l'université, d'analyses de la conjoncture universitaire présente et d'échanges avec les intéressés, de dégager des priorités d'action pour l'ensemble du système universitaire et des stratégies appropriées. Car il apparaît de plus en plus clairement que c'est par des efforts soutenus et synergiques des principaux intervenants — universités, gouvernements, organismes subventionnaires, conseils — que l'enseignement supérieur surmontera les difficultés présentes et pourra continuer de jouer au mieux le rôle qui est le sien. C'est à ce prix seulement que cet objectif de qualité, voire d'excellence, pourra être atteint.

2.0 Activités du Conseil des universités en 1984-1985

Dans son rapport annuel 1983-1984, le Conseil soulignait l'importance d'un cadre de développement pour le réseau universitaire et des questions d'orientation et de coordination de l'enseignement supérieur. Cette même optique oriente encore l'ensemble des activités du Conseil en 1984-1985.

Le Conseil a parachevé son étude sur le développement des programmes courts, cernant en particulier les caractéristiques de ce phénomène au Québec et son impact sur l'accessibilité, la « diplômation » et le financement. Le rapport sur ce sujet sera rendu public à l'automne 1985.

Dans le cadre des études sectorielles, le Conseil a reçu le rapport de son Comité sur la formation et la recherche en génie et en foresterie-géodésie, qui s'arrête aux questions de la formation initiale, des orientations de la maîtrise et de celles à donner au doctorat, des performances d'ensemble des programmes d'études avancées, des caractéristiques et des performances de la recherche en génie et de l'éducation continue; sont aussi étudiées les questions des ressources dans ce secteur et des liens qu'il entretient avec le milieu extérieur. Ce rapport a été soumis aux commentaires des intéressés et le Conseil, après analyse de ces commentaires, émettra un avis au ministre au cours de l'automne 1985.

Le Conseil poursuit son étude sectorielle en éducation et entreprend l'étude du secteur des sciences sociales. Enfin, en réponse à une demande du ministre, le Conseil a terminé une étude sur la formation en médecine, portant en particulier sur les points suivants: l'évolution de la formation en médecine et du permis d'exercice; les conditions d'admission aux programmes de médecine; la formation des omnipraticiens et des spécialistes; les programmes de formation postdoctorale et le Code des professions.

La question des services aux collectivités dans les universités a donné lieu à un colloque touchant, entre autres, aux questions des mécanismes de concertation à instaurer, des caractéristiques spécifiques de l'intervention universitaire et de l'insertion administrative et financière au sein de l'université de ce type d'intervention.

Outre ces travaux sur l'évolution de certains secteurs et activités des universités, le Conseil s'est penché, en 1984-1985, sur le développement du système universitaire. Un groupe de travail a été chargé d'examiner comment le Conseil pourrait utiliser les plans de développement des universités à l'occasion de ses avis sur les nouveaux programmes et des études sectorielles qu'il mène.

Les questions de l'évolution et de la concertation du réseau universitaire ont aussi fait l'objet d'avis du Conseil sur l'opportunité d'octroyer une charte universitaire au Collège militaire royal Saint-Jean et à l'Institut catholique de Montréal.

Le Conseil, par ailleurs, s'est penché sur certains aspects de la pédagogie universitaire au Québec: un groupe de travail a cerné l'état des services de pédagogie universitaire, des mécanismes d'évaluation de l'enseignement, des politiques en cette matière et des mécanismes de valorisation de l'enseignement. Un rapport sur l'ensemble de ces questions sera produit à l'automne 1985.

En novembre 1984, dans la tradition des visites dans les universités, le Conseil, dans le cadre de ses réunions régulières, a rencontré divers groupes de l'Université McGill. Un rapport (84.8) de cette visite a été publié en janvier 1985.

Enfin les deux bulletins externes d'information qu'il a publiés en septembre 1984 et décembre 1984 mettaient l'accent sur des synthèses de ses avis et travaux en cours et exposaient les préoccupations majeures du Conseil, soit le financement, la coordination et la concertation. Le Conseil reprenait d'ailleurs ces thèmes dans le cadre de son rapport annuel, précisant quelques facteurs importants du contexte actuel — les clientèles étudiantes, le corps professoral, le financement, les rapports avec la société, la définition des besoins — et décrivant les éléments du cadre de développement qui amènent un tel contexte. Le Conseil insistait alors sur les consolidations et les rationalisations à réaliser, sur la planification d'ensemble du système et sur la poursuite de la qualité des activités universitaires.

3.0 Fonctionnement du Conseil des universités en 1984-1985

Du 1er juillet 1984 au 30 juin 1985, le Conseil des universités a tenu neuf séances régulières totalisant 12 journées de travail. Il a transmis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie quelques vingt et un avis.

Dans le cadre des études sectorielles qu'il poursuit depuis trois ans, le Conseil a rendu public, en octobre 1984 un *Bilan factuel du secteur du génie et la technologie en génie* et, en avril 1985, il publiait un rapport final sur *La formation et la recherche dans le secteur de l'ingénierie (génie et foresterie-géodésie)*. Le conseil a par ailleurs continué son étude sectorielle en éducation.

En ce qui concerne les avis statutaires du Conseil, requis par la Loi, trois avis concernent le financement universitaire. Ce sont:

— l'avis sur le cadre de financement du système universitaire pour l'année 1984-1985 (84.1);

— l'avis sur le financement du système universitaire pour l'année 1985-1986 (84.14);

— l'avis sur le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période 1985-1990 (84.17).

Un avis s'adressait au ministre chargé d'appliquer la Loi des professions. Il portait sur le projet de règlement relatif aux diplômes donnant accès au permis de la Corporation des diététistes (83.31).

Deux avis concernaient des projets de développement du réseau:

— l'avis sur l'octroi d'une charte universitaire au Collège militaire royal de Saint-Jean (84.15);

— l'avis sur l'octroi d'un permis d'enseignement à l'Institut catholique de Montréal (84.16).

En réponse à des demandes spécifiques du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, le Conseil, à la lumière de travaux antérieurs, a formulé les avis suivants:

— l'avis sur le rôle de l'université dans la formation professionnelle (83.30);

— l'avis sur la formation en biotechnologie (84.5).

Le Conseil a aussi rendu public son rapport sur la formation en médecine.

Sur le plan de l'enseignement, le Conseil a émis neuf avis (84.2 partie I, 84.7 — 84.4 — 84.11 — 84.12 — 84.13) dont trois (84.3 — 84.9 — 84.19) concernant des programmes dont l'implantation avait été assortie de conditions. Dans le cadre du Fonds de développement pédagogique, le Conseil a formulé quatre avis dont trois (84.2, partie 2 — 84.10 et 84.18) relèvent du volet « Services à la collectivité ».

À l'automne 1984, à la suite d'une visite à l'Université McGill, le Conseil rendait public (84.8) ses commentaires à ce propos.

Enfin dans la foulée de son avis sur les services aux collectivités, le Conseil, en avril 1985, organisait, en collaboration avec l'UQAM, un colloque sur ce sujet.

Outre la publication d'un rapport annuel à l'automne 1984, le Conseil, pour mieux faire connaître ses travaux, a publié deux bulletins externes d'information et tenu deux conférences de presse.

Tous ces travaux ont pu être réalisés grâce à l'effort constant de la permanence du Conseil, et grâce aux collaborations assidues des universités et de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires. Le Conseil exprime sa vive reconnaissance à tous ceux qui l'ont ainsi aidé dans la réalisation de ses diverses activités.

Budget de fonctionnement pour 1984-1985
(en milliers de dollars)

Traitements	635,5
Autres rémunérations	125,1
Communications	44,9
Services	384,0
Entretien	1,5
Loyers (externes)	9,0
Fournitures	8,9
Autres dépenses	1,0
Équipement	18,1
Total	**1 228,0**

La permanence du Conseil des universités

Présidence du Conseil

Monsieur Jacques L'Ecuyer
Président

Madame Micheline Poitras
Secrétaire principale

Secrétariat général et administration

Madame Madeleine Perron
Secrétaire générale

Madame Noëlla L. Paradis
Secrétaire

Madame Cécile J. Rhéaume
Secrétaire administrative

Madame Cécile Toussaint-Grenier
Sténographe et réceptionniste

Madame Manon Desjardins
Dactylographe

Madame Marie-Paule Beaulieu
Auxiliaire de bureau

Agents de recherche

Madame Manon Bourgeois

Monsieur Jean-Claude Bousquet

Madame Mireille Levesque

Monsieur Paul Lewis

Monsieur Jean Thomassin

Madame Nicole L. Vincent

Comité des programmes

Monsieur Maurice Boisvert
Président jusqu'en décembre 1984

Monsieur Bernard Bonin
Président depuis janvier 1985

Monsieur Yves Prayal
Secrétaire du comité

Madame Rita D. Grant
Secrétaire

Commission de la recherche universitaire

Madame Christiane Querido
Présidente jusqu'en novembre 1984

Monsieur Maurice Cohen
Président depuis le 1er mai 1985

Monsieur Richard Simoneau
Secrétaire de la Commission

Madame France L. Tremblay
Secrétaire

Comité du financement

Monsieur Robert Nelson
Président

Monsieur Claude Létourneau
Secrétaire du Comité

Madame France L. Tremblay
Secrétaire

Centre de documentation

Madame Michèle Lavoie
Bibliotechnicienne

4.0 Coordination de l'enseignement

4.1 Mandat du Comité des programmes

Constitué dès la première année de fonctionnement du Conseil des universités, en 1969-1970, le Comité des programmes a débuté ses activités le 1er mai 1970.

En vertu du mandat qui lui a été confié lors de sa création, puis précisé en 1972-1973, il doit:

— évaluer la qualité et l'opportunité des programmes d'études des universités du Québec;

— recommander l'approbation des nouveaux programmes et les mesures appropriées à la coordination des programmes existants;

— évaluer les implications matérielles des conditions de réalisation ou de développement des programmes;

— entreprendre toute activité jugée utile à la poursuite de ses fins.

4.2 Composition du Comité des programmes

En date du 30 juin 1985, le Comité des programmes se composait des membres suivants[1]:

	Expiration du mandat
Monsieur Bernard Bonin Président	31 décembre 1987
Monsieur Gilles Bonneau Directeur Département des Sciences de l'éducation Université du Québec à Chicoutimi	17 janvier 1987
Monsieur Yves Clermont Directeur Département d'anatomie Université McGill	17 janvier 1987
Monsieur André Juneau Président-directeur général Biro inc. Québec	17 janvier 1987
Monsieur Normand Larochelle Doyen Faculté des sciences Université de Sherbrooke	17 janvier 1987
Madame Carole Lavallée Étudiante Maîtrise en éducation Université de Montréal	17 janvier 1987
Monsieur Claude Rochette Professeur Département de langues et linguistique Université Laval	17 janvier 1987
Monsieur Paul-Martel Roy Professeur Département des sciences économiques Université du Québec à Montréal	17 janvier 1987
Monsieur Claude Simard Professeur de métallurgie Cégep de Trois-Rivières	17 janvier 1987
Monsieur Rémi Tougas Directeur de la coopération internationale École Polytechnique de Montréal Campus de l'Université de Montréal	17 février 1986
Monsieur Michel Brunet Directeur du Service des programmes d'enseignement Direction générale de l'enseignement et de la recherche universitaires Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie Observateur	
Monsieur Yves Prayal Secrétaire	

Au cours de l'année écoulée, le Comité a tenu cinq réunions régulières réparties sur sept journées. Par ailleurs, entre autres activités, des membres du Comité ont effectué six visites d'évaluation, organisées dans les universités dans le cadre de l'examen

[1] À la suite de remplacements consécutifs à des fins de mandat et à une démission, le Comité des programmes faisait peau neuve en 1984-1985 avec l'arrivée de six nouveaux membres et d'un nouveau président. Soulignons le départ, en octobre 1984, de Monsieur Maurice Boisvert; il présidait le Comité depuis 1976.

des projets de nouveaux programmes, et ont participé aux travaux de quelques-uns des comités *ad hoc* du Conseil des universités.

4.3 Évaluation de projets de nouveaux programmes d'études universitaires

En 1984-1985, le Comité des programmes a entrepris ou poursuivi l'étude de 19 projets de nouveaux programmes d'études soumis par les universités. Six de ces projets ont fait l'objet d'une recommandation du Comité au Conseil des universités. Après examen de ces recommandations, le Conseil a recommandé au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie d'approuver, avec ou sans condition, l'implantation de cinq programmes et de refuser l'implantation du sixième. Sur les 13 projets restants, sept verront leur évaluation se continuer à l'automne 1985[2], quatre autres ont vu leur évaluation suspendue temporairement à la demande, soit de l'université concernée, soit du Comité directeur de l'étude sectorielle sur le génie ou sur les sciences de l'éducation; les deux derniers ont vu leur évaluation suspendue *sine die* à la demande de l'université concernée.

On pourra se reporter aux tableaux 1, 2, 3 et 4, figurant à la fin du présent chapitre, pour obtenir plus de détails sur les projets de nouveaux programmes dont le Comité a entrepris, poursuivi ou achevé l'évaluation en 1984-1985 et pour connaître le bilan cumulatif des travaux du Conseil en ce domaine depuis sa création.

4.4 Révision de programmes approuvés à titre expérimental, temporaire, ou conditionnel

Le Comité des programmes a procédé cette année à la révision des trois programmes suivants, dont l'implantation avait été autorisée par le Conseil des universités, à titre expérimental, pour les deux premiers et à titre temporaire pour le troisième:

— la maîtrise en gestion de projet offerte conjointement par l'U.Q.A.M., l'U.Q.T.R., l'U.Q.A.C. et l'U.Q.A.H. (approuvée en 1976);

— le doctorat en littérature canadienne comparée de l'Université de Sherbrooke (approuvé en 1978);

— le baccalauréat en travail social de l'U.Q.A.H. (approuvé en 1977).

Dans les trois cas le Comité a recommandé au Conseil de lever le caractère expérimental ou temporaire attaché à ces programmes, et ce dernier a entériné ces recommandations.

Par ailleurs, le Comité a poursuivi la révision, commencée en 1982-1983, du programme de doctorat en virologie offert conjointement par l'Université de Montréal et l'Institut Armand-Frappier, approuvé en 1977 (avis no 76.13) et cela à titre conditionnel comme tous les programmes conjoints. À l'issue de cette révision, le Comité a demandé aux deux établissements concernés de lui soumettre un nouveau protocole d'entente, destiné à faciliter le fonctionnement conjoint de leur programme. Le Comité sera en mesure de conclure l'examen de ce dossier, par la formulation d'une recommandation à l'intention du Conseil, lorsque le nouveau protocole d'entente lui aura été transmis.

Enfin le Comité a achevé le réexamen du programme de doctorat en science de l'activité physique de l'Université Laval, entrepris l'année précédente après la soumission par cet établissement d'un projet d'ajout d'une troisième concentration aux deux autres déjà offertes[3].

4.5 Évaluation des projets présentés par les universités dans le cadre du Fonds de développement pédagogique

4.5.1 Opération 1984-1985

Les tableaux 2 (colonne « État du dossier » sous-colonne 3) et 5, figurant à la fin de ce chapitre, présentent les projets soumis par les universités à l'intérieur des trois volets que comportait le Fonds de développement pédagogique en 1984-1985, soit:

— le volet 1, « Nouveaux programmes »;

— le volet 2, « Réaménagements de programmes »;

— le volet 3, « Services à la collectivité ».

Ces tableaux indiquent également les décisions prises par le Conseil des universités, après examen des recommandations du Comité des programmes relatives à ces projets.

2 En vertu d'une nouvelle politique adoptée pour faciliter la tâche des établissements d'enseignement supérieur, le Comité des programmes accepte que ceux-ci lui transmettent leurs dossiers de nouveaux programmes tout au long de l'année universitaire et non plus seulement en septembre. Cependant, il va de soi que le Comité ne peut terminer l'évaluation de ces projets pour l'automne suivant que dans la mesure où les dossiers correspondants lui ont été acheminés suffisamment tôt.

3 L'avis du Conseil ayant autorisé l'implantation de ce programme en 1980, stipulait en effet que l'ajout de toute nouvelle concentration devrait être soumis à l'approbation du Comité.

4.5.2 Nouvelles modalités de fonctionnement du Fonds de développement pédagogique à partir de 1985-1986

Après examen de l'avis du Conseil des universités no 83.25, contenant les recommandations du Conseil à l'issue de l'évaluation approfondie dont a fait l'objet le volet 3 du Fonds de développement pédagogique au terme de sa période expérimentale, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie a créé, en mai 1985, un Fonds des services aux collectivités, distinct du Fonds de développement pédagogique.

Ce nouveau Fonds « a pour objectif de soutenir financièrement des projets d'intervention universitaire au profit de groupes sociaux porteurs de besoins collectifs, traditionnellement éloignés de l'université »[4]. Sa dissociation administrative du Fonds de développement pédagogique a été décidée « pour marquer leur originalité respective quant aux objectifs et aux modalités de gestion »[5].

La gestion de ce Fonds des services aux collectivités sera placée sous la responsabilité d'un comité d'évaluation, nommé par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, et présidé par un représentant de ce ministère[6]. Ce comité siègera deux fois par an et fera ses recommandations directement au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

Le Comité des programmes et le Conseil des universités continueront, quant à eux, à prendre en charge la gestion des volets 1 et 2 du Fonds de développement pédagogique, qui ont été maintenus intégralement par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie.

4.6 Autres travaux

4.6.1 Formation des podiatres

Le Comité des programmes s'est vu chargé par le Conseil des universités, qui réagissait lui-même à une demande d'avis provenant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, de mener une étude visant à déterminer l'opportunité pour le Québec d'assurer lui-meme la formation des podiatres dont il a besoin et, le cas échéant, de déterminer le niveau — collégial ou universitaire — le plus approprié au programme.

4.6.2 Programmes conduisant au titre de psychologue

Le Conseil, qui avait été saisi d'une demande d'avis en ce sens par l'Office des professions du Québec, a également mandaté le Comité des programmes pour préparer une recommandation sur un projet de règlement modifiant le règlement déterminant les diplômes donnant accès au permis de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec.

4.6.3 Participation du Comité des programmes aux travaux de comités ad hoc *du Conseil des universités*

Conformément aux modalités déterminées par le Conseil, le Comité a participé aux travaux réalisés par les Comités directeurs des études sectorielles sur le génie et sur les sciences de l'éducation. Enfin, le Conseil a invité le Comité à formuler ses commentaires sur le rapport du Comité d'étude sur la formation en médecine, et son président, à préparer l'avis devant donner suite à ce rapport.

---

4 Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, D.G.E.R.U., Fonds des services aux collectivités — Objectifs et modalités d'allocation — 1985, p. 2, 1er paragraphe, lignes 2 à 5.

5 *Ibid.*, p. 1, 6e paragraphe, lignes 1 à 3.

6 La composition de ce comité d'évaluation sera la suivante:
- 1 représentant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie;
- 3 membres désignés par les universités (CREPUQ);
- 3 membres des milieux socio-économiques nommés par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie;
- 1 membre désigné par le Conseil des universités.

La D.G.E.R.U. en assumera le secrétariat.

Tableau 1

Répartition par université, par secteur et par cycle, des projets de nouveaux programmes évalués par le Comité des programmes en 1984-1985

Universités		Secteurs		Cycles	
Laval	3	Sciences appliquées	5	1er cycle	5
McGill	2				
U. de Montréal, UQAM	1	Sciences fondamentales	0	2e cycle	11
U. de Montréal	1	Sciences de la santé	3	3e cycle	3
U. de Montréal, É. Polytechnique	1	Sciences de l'éducation	3		
UQAC, UQAM	1	Sciences de l'administration	1		
UQAH	1	Sciences humaines et sociales	5		
UQAM	3	Arts et lettres	2		
UQAM, INRS, UQAC, UQAH, UQAR, UQTR	1				
UQAT	1				
UQTR	2				
ETS	1				
U. de Sherbrooke	1				
Total	**19**		**19**		**19**

Tableau 2

Liste des projets de nouveaux programmes évalués par le Comité des programmes en 1984-1985, avec indication du type de décision rendue par le Conseil des universités

Universités	Programmes	État du dossier				
		1	2	3	4	5
Laval	Maîtrise en communication publique					X**
	Maîtrise professionnelle en muséologie		X			
	Maîtrise en relations internationales				X	
McGill	Maîtrise « in Adult Education »					X***
	Maîtrise « in Physical Education »					X*
U. Montréal, UQAM	Maîtrise en muséologie	X		X		
U. Montréal	Maîtrise ès sciences vétérinaires				X	
U. Montréal, É. Polytechnique	Doctorat en génie biomédical	X		X		
UQAC, UQAM	Doctorat en ressources minérales					X*
UQAH	Baccalauréat en génie informatique				X	
UQAM	Baccalauréat en science, technologie et société				X	
	Maîtrise en kinanthropologie	X		X		
	Maîtrise en sciences comptables				X	
UQAM, INRS, UQAC, UQAH, UQAR, UQTR	Doctorat en éducation					X*
UQAT	Baccalauréat en sciences humaines				X	
UQTR	Baccalauréat en génie chimique	X		X		
	Baccalauréat en informatique	X		X		
ETS	Maîtrise en technologie					X***
U. Sherbrooke	Maîtrise en gérontologie				X	

1 Approbation avec ou sans condition.
2 Refus.
3 Programme jugé prioritaire pour fin de subvention spéciale de démarrage, dans le cadre du volet I du Fonds de développement pédagogique.
4 Programme dont l'étude se continuera à l'automne.
5 Programme dont l'étude a été suspendue:
* temporairement à la demande du Comité directeur de l'étude sectorielle sur le génie ou, selon le cas, sur les sciences de l'éducation;
** temporairement à la demande de l'université concernée;
*** *sine die* à la demande de l'université concernée.

Tableau 3

Sommaire des recommandations du Conseil des universités concernant des nouveaux programmes au terme de ses 15 premières années d'activités

Recommandations	1970-1984	1984-1985	Total
Approbation	309 (111)*	5	314
Refus	112	1	113
Étude suspendue	30	2	32
Total	**451**	**8**	**459**

* (111) indique le nombre de programmes en spécialités médicales approuvés globalement en 1971.

Tableau 4

Nombre et répartition par niveau d'étude, des programmes évalués par le Comité des programmes de 1970 à 1985

Niveaux	1970-1984	1984-1985	Total
1er cycle	105	5	110
2e cycle	183	11	193
3e cycle	63	3	66
Diplômes	9	0	9
Spécialités médicales	121	0	121
Total	**481** *	**19**	**499**

* La différence entre les totaux des tableaux 3 et 4 provient du fait que pour un même programme étudié, il a pu y avoir plus d'une recommandation, ou que l'évaluation venant à peine d'être amorcée, aucune recommandation n'a encore été formulée.

Tableau 5

Liste des projets évalués par le Comité des programmes dans le cadre des volets 2 et 3 du Fonds de développement pédagogique 1984-1985, avec indication du type de décision rendue par le Conseil des universités.

Volet 2

Réaménagements de programmes

Université	Projet	Accepté	Refusé
Laval	Programme spécial pour le développement des ressources humaines en sciences et en technologie — Optique et laser		X
Total:	**1 projet**	**0**	**1**

Volet 3

Services à la collectivité (demandes de renouvellement de subvention)*

Universités	Projet	Accepté	Refusé
Laval	Formation des agriculteurs en gestion des entreprises agricoles — Développement de nouveaux cours	X	
McGill	Formation de moniteurs inuit pour un programme de préparation des enseignants inuit au Nouveau-Québec	X	
UQAT	Projet d'intervention auprès de la population algonquine d'Abitibi — Témiscamingue**		X
Total:	**3 projets**	**2**	**1**

* En 1984-1985, dans l'attente de la décision ministérielle relativement à l'avis du Conseil no 83.25 consacré à l'évaluation approfondie du volet 3 du Fonds de développement pédagogique, réalisée à l'issue de sa période expérimentale, seuls les projets ayant déjà bénéficié d'une ou de deux subventions étaient admissibles dans le cadre de ce volet.

** Le cas de ce projet est particulier en ce sens, qu'il avait déjà bénéficié d'une subvention, dite de démarrage, en 1982-1983, destinée à permettre à ses promoteurs de soumettre ultérieurement un projet complet, la version originale s'étant avérée trop sommaire.

5.0 Coordination de la recherche universitaire

5.1 Mandat de la Commission de la recherche universitaire

Le Conseil des universités exerce ses responsabilités en matière de planification de la recherche universitaire avec l'aide de la Commission de la recherche universitaire, créée en vertu de l'article 13 de sa Loi constitutive.

Au 30 juin 1985, la Commission était composée des personnes ci-dessous. On a aussi indiqué les personnes qui ont siégé pour une période donnée.

	Expiration du mandat
Madame Christiane Querido Présidente sortante	Novembre 1984
Monsieur Maurice Cohen Président	1er mai 1988
Monsieur Pierre R. Bélanger Doyen Faculté de génie Université McGill Montréal	17 septembre 1985
Monsieur Bernard Bonin Professeur ENAP Montréal	Décembre 1984
Madame Bonnie Campbell Professeure Département des sciences politiques Université du Québec à Montréal	18 janvier 1987
Madame Alegria Kessous-Elbaz Professeure Institut du Cancer de Montréal Université de Montréal	3 novembre 1985
Madame Louise Maziak Étudiante Institut de recherches cliniques de Montréal	3 novembre 1985
Monsieur Jacques Valade Directeur Centre de recherche en pâtes et papiers Université du Québec à Trois-Rivières	3 novembre 1985
Monsieur Jacques Vanier Administrateur Conseil national de recherches Ottawa	22 juin 1986
Monsieur Roger A. Lanoue Adjoint au P.D.G. d'Hydro-Québec Montréal	Septembre 1984
Monsieur Jean-Paul Broudehoux Directeur des Affaires académiques D.G.E.R.U. — M.E.S.S.T. Observateur	
Madame Christiane Querido Présidente-directrice générale Fonds F.C.A.R. Observatrice	
Monsieur Yves Rousseau Secrétaire Conseil de la Science et de la Technologie Observateur	
Monsieur Richard Simoneau Secrétaire de la Commission	

5.2 Travaux de la Commission de la recherche en 1984-1985

En 1984-1985, la Commission de la recherche s'est réunie à deux reprises, soit en août et en octobre 1984, pour des séances d'une durée totale de deux jours.

Les membres de la Commission ont rencontré les chercheurs de l'INRS en octobre 1984.

Ils ont aussi formulé des commentaires sur les rapports des comités du Conseil, pour l'étude sectorielle en génie et pour la formation en biotechnologie.

La présidente de la Commission, Madame Querido, a participé aux travaux du Comité ministériel responsable des projets soumis au programme fédéral des centres de spécialisation, ainsi qu'au démarrage du programme québécois de subventions, « actions structurantes ».

Les membres ont participé aux comités visiteurs responsables de l'évaluation des projets de nouveaux programmes des 2e et 3e cycles sous la responsabilité du Comité des programmes. Trois membres de la Commission ont en outre siégé sur le Comité directeur de l'opération d'évaluation sectorielle en génie, dont un à titre de président et deux sur le Comité de l'opération sectorielle des sciences de l'éducation.

6.0 Financement de l'enseignement supérieur

6.1 Mandat du Comité du financement

En vertu de la Loi sur le Conseil des universités, celui-ci peut:

1- « étudier les besoins de l'enseignement supérieur en tenant compte des besoins culturels, scientifiques, sociaux et économiques du Québec, ainsi que des ressources humaines et matérielles et des effectifs étudiants » (article *3a*);

2- « suggérer au ministre de l'Éducation* les normes qui pourraient être adoptées relativement à la standardisation des méthodes comptables des établissements d'enseignement supérieur » (article *3d*);

3- « étudier les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements des établissements d'enseignement supérieur » (article *3e*);

4- « recommander le montant des crédits annuels à dégager pour fins de subventions aux établissements d'enseignement supérieur ainsi que les répartitions » (article *3f*).

Par ailleurs, en vertu de cette même loi, le ministre de l'Éducation est tenu de soumettre à l'avis du Conseil:

1- « les budgets annuels de fonctionnement et d'investissements des établissements d'enseignement supérieur » (article *4b*);

2- « la répartition, entre les établissements d'enseignement supérieur, du montant global des crédits annuels dégagés pour fins d'enseignement supérieur et de recherche universitaire » (article *4c*);

3- « les règles relatives à la standardisation des méthodes comptables des établissements d'enseignement supérieur » (article *4e*).

Le Conseil des universités exerce ses obligations à l'égard du financement des universités avec le support de son Comité du financement.

6.2 Composition du Comité du financement

En 1984-1985, la composition du Comité était la suivante:

	Expiration du mandat
Monsieur Robert Nelson Président	15 novembre 1987
Monsieur Michel Bélanger Trésorier Communauté urbaine de Montréal	18 octobre 1986
Monsieur Jacques Bergeron Étudiant Université de Montréal	18 octobre 1986
Monsieur Jacques Bourgeois Professeur École des Hautes Études Commerciales Montréal	18 octobre 1986
Monsieur Julien Constantin Professeur Département de mathématiques et d'informatique Université de Sherbrooke	1er novembre 1985
Monsieur Paul Davenport Vice-doyen Faculté des études supérieures et de la recherche Université McGill Montréal	18 octobre 1986
Monsieur Pierre DeCelles Vice-recteur Affaires professorales et étudiantes Université Laval	30 juin 1986
Monsieur Marc-André Dionne Mil Industriel Division de Marine Industrie ltée Rimouski	18 octobre 1986

* Remplacé par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie

	Expiration du mandat
Monsieur Yvon Lussier Bureau de la recherche institutionnelle Université du Québec à Montréal	18 octobre 1986
Monsieur Martin Desmeules Directeur Ressources matérielles et financières D.G.E.R.U. — M.E.S.S.T. Observateur	
M. Claude Létourneau Secrétaire	31 mars 1986

6.3 Activités du Comité en 1984-1985

En 1984-1985, le Comité du financement a tenu sept réunions régulières et une conférence téléphonique. Lors de ces réunions, le Comité a étudié plusieurs dossiers majeurs; soit l'étude comparative des bases de financement des universités du Québec (une réunion), le plan d'investissements universitaires 1984-1989 (une réunion), les orientations de la politique budgétaire 1985-1986 (trois réunions) et le plan d'investissements universitaires 1985-1990 (deux réunions).

Au cours de ces réunions, le Comité a préparé quatre avis pour le Conseil.

1. Avis sur le cadre de financement du système universitaire pour l'année 1984-1985 (avis 84.1).
2. Avis sur le cadre de référence et le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période 1984-1989 (avis 84.6).
3. Avis sur le financement du système universitaire pour l'année 1985-1986 (avis 84.19).
4. Avis sur le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période 1985-1990 (avis 84.17).

Au cours de l'année, le Comité a analysé d'autres aspects du financement des universités, soit les règles budgétaires et les calculs des subventions de fonctionnement en 1984-1985, les normes et les calculs d'espaces normalisés, l'impact des clientèles de certificat sur le financement universitaire, le gel des frais de scolarité, la formule de financement des clientèles additionnelles et le rapport de la Commission Bovey d'Ontario. De plus, le président et le secrétaire du Comité ont participé aux travaux des différents comités conjoints de gestion des systèmes d'information sur le personnel, les clientèles et les formulaires financiers des universités.

Annexe 1

Avis rendus par le Conseil des universités en 1984-1985

		Date
No 83.30	Avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation sur le rôle de l'université dans la formation professionnelle	28-08-84
83.31	Avis du Conseil des universités au ministre responsable de la loi des professions sur le projet de règlement relatif aux diplômes donnant droit au permis de la Corporation professionnelle des diététistes du Québec	28-08-84
84.1	Avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation sur le cadre de financement du système universitaire pour l'année 1984-1985	20-09-84
84.2	Avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation concernant — un projet soumis par l'Université Laval dans le cadre du volet II — un projet soumis par l'UQAT dans le cadre du volet III du Fonds de développement pédagogique 1984-1985	18-10-84
84.3	Avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation concernant le programme conjoint de maîtrise en gestion de projet de l'Université du Québec, approuvé à titre expérimental en 1976	18-10-84
84.4	Avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation sur l'opportunité d'autoriser l'Université du Québec à implanter un programme de baccalauréat en informatique à l'Université du Québec à Trois-Rivières	18-10-84
84.5	Avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation sur la formation en biotechnologie	18-10-84
84.6	Avis du Conseil des universités au ministre de l'Éducation concernant le cadre de référence et le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période 1984-1989	18-10-84
84.7	Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur l'opportunité d'autoriser l'Université du Québec à implanter un programme de baccalauréat en génie chimique à l'Université du Québec à Trois-Rivières	17-01-85
84.8	Rapport sur la visite du Conseil des universités à l'Université McGill	17-01-85
84.9	Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur le programme de doctorat en littérature canadienne comparée de l'Université de Sherbrooke, approuvé à titre expérimental en 1978	22-03-85
84.10	Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur une demande de renouvellement de subvention dans le cadre du volet « Services à la collectivité » du Fonds de développement pédagogique 1984-1985	22-03-85
84.11	Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur le projet de programme de doctorat en génie biomédical (École Polytechnique/Université de Montréal)	22-03-85

		Date
84.12	Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur le projet de maîtrise en kinanthropologie soumis par l'Université du Québec pour implantation à l'Université du Québec à Montréal	22-03-85
84.13	Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur deux projets de programme de 2e cycle en muséologie: 1. maîtrise professionnelle en muséologie (Université Laval) 2. maîtrise en muséologie (Université de Montréal/UQAM)	19-04-85
84.14	Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur le financement du système universitaire pour l'année 1985-1986	19-04-85
84.15	Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur l'octroi d'une charte universitaire au Collège militaire royal de Saint-Jean	27-05-85
84.16	Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur l'octroi d'un permis d'enseignement à l'Institut catholique de Montréal	27-05-85
84.17	Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie concernant le plan quinquennal d'investissements universitaires pour la période 1985-1990	27-05-85
84.18	Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur une demande de renouvellement de subvention dans le cadre du volet « Services à la collectivité » du Fonds de développement pédagogique	21-06-85
84.19	Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur le programme de baccalauréat en travail social de l'UQAH	21-06-85

Annexe II

Autres publications du Conseil des universités en 1984-1985

	Date
— *Quinzième rapport annuel 1983-1984*	
— *Le secteur du génie et de la technologie en génie: Bilan factuel, par le Comité pour l'étude sectorielle sur le génie*	Octobre 1984
— *Rapport du Comité d'étude sur la formation en médecine*	Janvier 1985
— *La formation et la recherche dans le secteur de l'ingénierie (génie et foresterie-géodésie) — Rapport final du Comité pour l'étude sectorielle sur le génie*	Avril 1985
— *Bulletins externes d'information*: vol. 2, no 2	Septembre 1984
vol. 2, no 3	Décembre 1984